



**Rives de Saône**  
Communauté de Communes

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
COTE D'OR

Date de convocation :

10/02/2026

Date d'affichage :

10/02/2026

Envoyé en préfecture le 23/02/2026

Reçu en préfecture le 23/02/2026

Publié le

ID : 021-242101509-20260218-16\_2026-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil  
de la Communauté de Communes Rives de Saône**

**Séance du 18 février 2026**

Délibération n°016 - 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 février à 20 heures 00

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes Rives de Saône, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Chivres (1 rue de la mairie 21250), sous la présidence de Sébastien DELACOUR, Président.

Nombre de membres en exercice : 57

Présents : 39

pouvoirs : 8

votants : 47

**Délégués Titulaires Présents :**

Aubigny en plaine	M. FERNANDEZ Manuel	Labergement les Seurre	Mme DUFOUR Joëlle M. DESMIST Xavier
Auwillars Sur Saône	M. JAUDAUX Marc	Labruyère	Mme GILARDET Céline
Bagnot	Mme THURILLAT Marie-Claude	Lanthes	Mme ROSENBLATT PETITJEAN Anne
Bonnencontre	M. PERRIN François	Lechâtelet	M. CHAPUIS Jean-Paul
Bousselage	M. FAUDOT Jean-Luc	Losne	Mme BREBANT Laurence Mme DUBIEF Martine M. JACOB Dominique
Brazey-en-Plaine	M. BARBE Joris M. DELEPAU Gilles Mme FRANCOIS Martine M. BOILLIN Jean-Luc Mme SEVESTRE Delphine	Magny les Aubigny	M. HIEZ David
Broin	M. GUITTON Jean-Christophe	Montagny les Seurre	Mme FOURNIER BONNIN Lucie
Chamblanc	M. THEVENIN Sébastien	Montmain	Mme DECHAUD Martine
Charrey-sur-Saône	Mme LIAUD Evelyne	Montot	Mme BEAUNEE Jocelyne
Chivres	Mme REVERDIAU Martine	Pagny le Château	M. BECQUART Alain
Echenon	M. ANTOINE Sylvain	Pouilly-sur-Saône	M. DELACOUR Sébastien
Esbarres	Mme SIRUGUE Corinne	Saint Jean de Losne	M. GAILLARD Hervé
Franxault	M. SIMAR Camille	Saint Symphorien sur Saône	M. BRIOT Etienne
Glanon	M. BELORGEY Sébastien	Saint Usage	Mme HOSTALIER Valérie
Grosbois les tichey	Mme REVERCHON Bernadette	Seurre	M. BECQUET Alain M. ROUSSELET Jean-Louis M. DUBIEF Jack

**Délégués Titulaires absents représentés :**

Brazey en Plaine	Mme CENDRIER Marie	Pouvoir à M. DELEPAU Gilles
Jallanges	M. VALENTIN Gilbert	Pouvoir à M. BECQUET Alain
Saint Jean de Losne	Mme DUPARC Marie-Line	Pouvoir à M. GAILLARD Hervé
Saint Usage	M. MATHELIN Jean	Pouvoir à Mme HOSTALIER Valérie
Samerey	M. GAUTHERON Anthony	Pouvoir à M. BRIOT Etienne
Seurre	Mme CHAPELOTTE Karine	Pouvoir à M. ROUSSELET Jean-Louis

Envoyé en préfecture le 23/02/2026

Reçu en préfecture le 23/02/2026

Publié le



ID : 021-242101509-20260218-16\_2026-DE

	Mme GEOFFROY-DUPIN Géraldine	
Trouhans	M. SCHWAB Jean-François	Pouvoir à Mme BEAUNEE Jocelyne

#### Délégués titulaires absents excusés :

Saint Jean de Losne	Mme DUPARC Marie-Line
Samerey	M. GAUTHERON Anthony
Trouhans	M. SCHWAB Jean-François

#### Délégués suppléants présents mais ne prenant pas part aux votes :

Aubigny en Plaine	Mme CLAIRET Sylvie
Bonnencontre	M. BERGE Eric
Broin	M. JOINIE Marc
Charrey-sur-Saône	M. COLOMBET Sébastien
Grosbois-lès-Tichey	M. MACHURET Benoît
Magny les Aubigny	M. LEVEQUE Didier

### RESSOURCES HUMAINES – Création d'emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activités pour l'année 2026

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L332-23 1° et L332-23 2° ;

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Afin de faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire et saisonnier d'activité, il convient de créer des emplois saisonniers suivants :

#### 1. Le service commande publique/travaux :

Il est proposé la création de deux emplois non permanents d'agent des espaces verts, pour renforcer l'équipe, sollicitée en particulier sur la maintenance de l'espace aquatique, dans les conditions suivantes :

- Nombre : 2
- Durée du contrat : 6 mois
- Temps de travail : 35 heures hebdomadaires
- Relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques, relevant de la catégorie hiérarchique C

Ces emplois non permanents seront pourvus par des agents contractuels dans les conditions fixées à l'article L332-23 2° (saisonnier).

#### 2. Le service tourisme :

Il est proposé la création de deux emplois non permanents d'agent d'accueil touristique en office de tourisme, dans les conditions suivantes :

- Nombre : 2
- Durée du contrat : 4 mois pour le 1<sup>er</sup> contrat et 2 mois pour le 2<sup>ème</sup> contrat
- Temps de travail : 35 heures hebdomadaires
- Relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs, relevant de la catégorie hiérarchique C

Il est proposé la création d'un emploi non permanent d'animateur du patrimoine, dans les conditions suivantes :

- Nombre : 1
- Durée du contrat : 6 mois
- Temps de travail : 35 heures hebdomadaires
- Relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs, relevant de la catégorie hiérarchique C

Ces emplois non permanents seront pourvus par des agents contractuels dans les conditions fixées à l'article L332-23 2° (saisonnier).

Considérant l'avis de la commission associative/insertion/santé du 12 février 2026,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents recrutés seront inscrits au budget aux chapitres 012 « charges de personnel » et articles prévus à cet effet.

**Les délégués communautaires :**

- Créent les emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activités pour l'année 2026,
- Autorisent le Président à effectuer les démarches nécessaires au recrutement et signer les contrats de travail

Vote à main levée :

Votants : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 47

Pour copie conforme,  
Le Président, Sébastien DELACOUR

